



Est ce que j'ai le droit de mettre 1er site de vente en ligne ?

Par **marocco**, le **14/10/2011** à **01:44**

Bonjour,

Je voudrais savoir si j'ai le droit de mettre sur google, en parlant de ma boutique en ligne :
Le 1er site Français de Vente de Babouche en Ligne.

J'étais la là première après tout ! :)

Je suis sûre aussi que c'est mon site qui dégage le plus de chiffre d affaires par rapport à mes concurrents français. Mais je ne sais pas si c'est légal...

Merci de votre aide à tous !

Par **mimi493**, le **14/10/2011** à **02:09**

Il faut dire 1er en quoi et que ce soit vrai, sinon, on peut se poser la question de la publicité mensongère

Par **marocco**, le **14/10/2011** à **02:19**

merci de ta réponse !

voilà très exactement ce qui apparaît sur google :

Le 1er site Français de Vente de Babouche en Ligne. Un choix incroyable de Babouches Homme, Femme et Enfant à Petits Prix. Livraison 48 h.

Est ce convenable ???

Par **mimi493**, le **14/10/2011** à **02:23**

Si c'est vrai, oui

Par **marocco**, le **14/10/2011** à **02:49**

c est vrai !!!!

Mes concurrents français font les marchés en micro entreprise ou sont entrepreneurs individuels, je viens de vérifier. Ils ne dépassent donc pas 78 000 € de CA logiquement ! a moins qu'ils se mettent le reste dans la poche et dans ce cas, je ne les voit pas crier au scandale !

merci de ton aide, je garde le texte :))